CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR L'UTILISATION PROFESSIONNELLE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (CERTIPHYTO)

FORMATION COURTE CERTIFIANTE

Campus Terres de l'Aube
Apprendre selon sa nature

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Certiphyto

La possession d'un certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) est obligatoire pour utiliser, conseiller, vendre ou acheter des produits phytosanitaires, appelés aussi phytopharmaceutiques, dans le cadre de son activité professionnelle. Il s'obtient soit par équivalence de diplôme, soit en suivant une formation ou un test.

Le certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques atteste de l'aptitude de son détenteur à utiliser, vendre ou acheter des produits phytopharmaceutiques ou à conseiller les professionnels. Ce certificat vise à favoriser le recours à des alternatives, en incitant à limiter l'usage de ces produits et en réduisant les risques associés à leur utilisation.

C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluables :

- Connaître la réglementation et les consignes de sécurité environnementale liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- Préserver la santé et maitriser la sécurité des applicateurs dans le cadre d'application en espace ouvert au public,
- Connaître les méthodes de réduction de l'usage et les méthodes alternatives.

Modes de validation & référence RS de la certification :

Le certificat peut être obtenu de 3 façons différentes :

- le candidat possède un **diplôme datant de moins de 5 ans** permettant d'obtenir le Certiphyto,
- le candidat passe un **test**,
- le candidat suit une **formation avec réussite au test de vérification des connaissances.**

Code RS 5653 (opérateur) - RS 5655 (décideur) - Date du JO/BO : 10/09/2016.
Les programmes et durées de formation sont définis précisément par l'arrêté du 29 août 2016 (en annexe II) et l'instruction technique DGER/SDPFE/2022-105 (partie III et annexe IV).

Durée et lieu :

Voie de la formation = Primo certificat : 14 heures (opérateur – décideur en entreprise soumise à agrément) ; 21 heures (décideur en entreprise non soumise à agrément). Renouvellement : 7 heures.
Voie du test = 1,5 heure (décideur) ; 1 heure (opérateur).
De septembre à juillet, au Centre de Formation Professionnelle Continue de Saint-Pouange ou Bar-sur-Seine.

Modalités d'alternance :

Sans objet.

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel.

POUR QUI ?

Public ciblé :

Formation ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés et chefs d'entreprise.

Prérequis & conditions d'inscription :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation.
De 8 personnes minimum à 16 personnes maximum par groupe.

Débouchés

Exercice de l'activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation.

Suite de parcours

Le renouvellement doit être effectué dans les 3 à 6 mois avant la fin de validité du Certiphyto (tous les 5 ans). Cela permet d'éviter une période de rupture entre la date de fin de validité du Certiphyto et la date d'effet du certificat renouvelé.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !

QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

- Tour de table, présentation de la formation et des modalités.

	Primo-certificat			Renouvellement		
	Opérateur	**Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément**	**Décideur en Entreprise Soumise à Agrément**	**Opérateur**	**Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément**	**Décideur en Entreprise Soumise à Agrément**
Réglementation et sécurité environnementale	3h	4h	7h	2h	2h	2h
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public	7h	4h	6h	3h	2h	2h
Réduction de l'usage & Méthodes alternatives	3h	5h	7h	2h	3h	3h
Test de vérification des connaissances	1h	1h	1h	/	/	/

- Bilan et Evaluation de la formation.

Méthodes et accompagnement pédagogiques mobilisés :
Alternance de cours et travaux dirigés en salle, Plateforme de formation à distance Moodle.
Accompagnement du parcours : positionnement. Un formateur référent tout au long de la formation.

Modalités d'adaptation de parcours :
Non concerné.

Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :
Évaluations formatives en cours sous la forme d'autoévaluation, qcm...
Évaluations certificatives sous forme de QCM informatisé.

Attestation de formation et/ou bordereau de score aux tests QCM remis au candidat. Pour obtenir la délivrance du Certiphyto, le candidat doit effectuer une demande en ligne sur la plateforme « service-public.fr ».

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !

BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :
La satisfaction de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation.

Principaux indicateurs 2025 :
- Taux de réussite aux examens : 99 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 98 %
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : non concerné

Tarif :
Voie de la formation : 140 €/jour. Voie du test : 110€.

Modes de financements :
Des possibilités de prise en charge sont possibles selon la situation des candidats :
• VIVEA pour les chefs d'exploitation, aide familial ou conjoint collaborateur, cotisant de solidarité à jour de leurs cotisations MSA,
• OCAPIAT pour les salariés avec le dispositif Boost Compétences.

Rémunérations :
Aucune rémunération.

+ D'INFOS ET INSCRIPTION

Centre de Formation Professionnelle Continue de l'Aube
Route de Viélaines
10120 SAINT-POUANGE
Tél. : 03.25.41.64.00
cfppa.st-pouange@educagri.fr
www.campusterresdelaube.fr

Campus Terres de l'Aube
Apprendre selon sa nature

Modalités de sélection :
Aucune sélection.

Délai d'accès :
Entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.
La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant l'ouverture.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :
Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.
Le site du Campus est accessible aux personnes à mobilité réduite, voir plan PMR sur site internet.
Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :
Linda CUYPERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr

MAJ le 30/09/2026